

## Recours en révision sur l'entretien professionnel 2013 Catégorie B

Le vendredi 13 septembre, s'est tenue la CAP Locale de recours en révision sur l'entretien professionnel 2013 pour la catégorie B. Les élus CGT ont lu la déclaration liminaire suivante.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition au décret du 28 juillet 2010 qui met en œuvre l'entretien professionnel, instaure un recours hiérarchique préalable à la saisie de la CAPL et supprime la note chiffrée.

La CGT Finances Publiques est attachée au principe de la reconnaissance de la réelle valeur professionnelle des agents. Cette reconnaissance doit s'effectuer sur des critères lisibles et objectifs, avec la prise en compte de la dimension collective du travail.

La CGT Finances Publiques revendique donc une notation de carrière reposant sur une note chiffrée et une appréciation littérale.

La CGT Finances Publiques réaffirme son opposition à l'égard de toutes formes de rémunération au mérite ou d'éléments susceptibles de remettre en cause la linéarité des carrières.

En préalable à l'examen des recours la CGT demande que soient communiqués à la CAPL tous les éléments relatifs à la procédure de l'entretien professionnel dans la direction et notamment la répartition par cadre et par service des attributions, le nombre de recours hiérarchiques et le volume de modifications apportées par l'administration (tableau synoptique, appréciations littérales, admissions totales ou partielles...).

910 agents étaient évalués dont 1 à l'échelon terminal. Le solde de la réserve après recours auprès de l'Autorité Hiérarchique est de 14 mois pour les réductions à 1 mois et de 3 pour les réductions à 2 mois.

17 recours hiérarchiques ont été introduits. 5 ont obtenu satisfaction en totalité, 6 ont obtenu des modifications partielles et 6 ont été rejetés en totalité.

10 dossiers étaient présentés lors de cette CAP Locale (6 défendus par la CGT). Suite à nos interventions, 3 agents ont obtenu des réductions (3 fois 1 mois), 4 agents ont obtenu des modifications du tableau synoptique et 2 agents ont eu des évolutions positives sur leurs appréciations générales. Certains dossiers de recours ont pu cumulé valorisation, évolution du tableau synoptique et des appréciations littérales.

Nous pouvons noter que la Direction a fait preuve d'une certaine ouverture d'esprit et a été un peu plus à l'écoute des revendications des collègues qui faisaient un recours.

La CGT a voté pour les réductions de mois accordées et contre les rejets des recours.

Les élus CGT  
Sylvie LE GOFF - David DUMAS - Carole LAFON